

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 novembre 2020

Date de la convocation : 04/11/2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Philippe MARION, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Patrick CURTAUD à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Jacques BOYER, Mme Anny GELAS à Mme Annie DUTRON, M. Jean-Claude LUCIANO à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, M. Daniel PARAIRE à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, Mme Dominique ROUX à M. Erwann BINET, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absents suppléés : M. Guy MARTINET représenté par sa suppléante Mme Nathalie JOURNOUD, M. Thierry SALLANDRE représenté par sa suppléante Mme Joëlle PAOLUCCI, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. Malik MAOUCHE.

Secrétaire de séance : Mme Annick GUICHARD.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : Adoption du règlement intérieur de Vienne Condrieu Agglomération

Rapporteur : Claudine PERROT-BERTON

NOTE DE SYNTHÈSE

Pour rappel, suite aux élections municipales de mars et de juin 2020 et à l'installation du nouveau conseil communautaire, l'Agglomération dispose d'un délai de six mois pour adopter son règlement intérieur conformément à l'article L2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) par renvoi de l'article L 5211-1 du CGCT.

Par délibération du 15 septembre 2020 le conseil communautaire a décidé de constituer un groupe de travail chargé de faire une proposition de règlement intérieur et composé des personnes suivantes : Madame Claudine PERROT-BERTON, Monsieur Denis PEILLOT, Monsieur Christophe BOUVIER et Madame Florence DAVID. Le Président a également participé au groupe de travail.

Ce groupe s'est réuni et propose le règlement intérieur joint à la présente délibération. Ce règlement intérieur reprend les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au conseil communautaire, au Bureau et aux commissions et a été mis à jour avec les dernières évolutions législatives (dématérialisation des convocations du conseil communautaire, information des conseillers municipaux sur les affaires de la communauté d'agglomération, possibilité de tenir le conseil par téléconférence). Quelques autres précisions ont également été ajoutées (articles 2.1 et 2.9).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-8 et L. 5211-1,

VU la délibération du 10 Juillet 2020 sur l'installation du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération,

VU l'avis du bureau communautaire,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le règlement intérieur de Vienne Condrieu Agglomération tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 10 novembre 2020

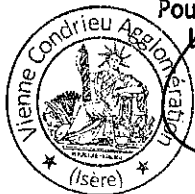
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 13 NOV. 2020
et a été publiée le 13 NOV. 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Président



Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER